



1^{er} Programme d'actions de l'Agenda 21 seine-et-marnais (2007-2009)

Les 16 engagements du Conseil général, déclinés en 46 actions

REPONDRE AU DEFI DE LA CROISSANCE 5

Engagement 1 : Encourager les acteurs économiques à saisir les opportunités du développement durable 6

- Action 1 : Favoriser une agriculture durable, créatrice de lien social 6
- Action 2 : Favoriser l'intégration du Développement Durable dans les grandes filières économiques en mobilisant les PME-PMI 6
- Action 3 : Elaborer des chartes de durabilité pour les zones d'activités du département 7

Engagement 2 : Soutenir un développement urbain durable 7

- Action 4 : Diffuser les méthodes de constructions durables et les expérimentations d'éco-quartiers 7
- Action 5 : Soutenir et accompagner les bailleurs sociaux engagés dans des projets de construction ou de rénovation visant à l'efficacité énergétique 7

Engagement 3 : Aider les Seine-et-Marnais à mieux répondre à leurs besoins de déplacement. 8

- Action 6 : Elaborer un diagnostic partenarial confrontant offres et besoins de déplacement en transport public en Seine-et-Marne 8
- Action 7 : Accompagner l'expérimentation d'un dispositif de co-voiturage départemental 9
- Action 8 : Mettre en place une politique départementale vélo 9

REPONDRE AU DEFI DE LA JEUNESSE ET DES SOLIDARITÉS 10

Engagement 4 : Investir dans la formation, la recherche et l'innovation 11

- Action 9 : Favoriser le partage de connaissances et développer la formation sur les nouvelles filières et nouveaux métiers du développement durable 11
- Action 10 : Lancer une rencontre internationale du développement durable en Seine-et-Marne 11
- Action 11 : Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire 11

Engagement 5 : Renforcer les solidarités pour tous les âges 12

- Action 12 : Mettre en réseau les collectivités et les associations en charge des modes d'accueil de la petite enfance et soutenir les initiatives innovantes en la matière 12
- Action 13 : Développer l'information des jeunes Seine-et-Marnais afin de faciliter leur recherche de formation, d'emploi ou de logement 12
- Action 14 : Participer à renouer le lien intergénérationnel en favorisant l'émergence de projets qui visent cet objectif 13
- Action 15 : Développer l'accessibilité pour tous les publics à la culture 13

Engagement 6 : Renforcer les solidarités locales et internationales avec les plus fragiles 14

- Action 16 : Renforcer l'accès aux soins 14
- Action 17 : Faire évoluer le service aux plus fragiles 14
- Action 18 : Étendre la démarche « Handicap » 14
- Action 19 : Développer la Haute Qualité Environnementale dans le logement des particuliers à faibles revenus 15
- Action 20 : Soutenir les démarches de coopération Nord/Sud 15

Engagement 7 : Développer une nouvelle culture du développement durable 16

- Action 21 : Mobiliser les Seine-et-Marnais sur le Développement durable 16
- Action 22 : Impulser l'élaboration d'Agendas 21 de collègues 16
- Action 23 : Echanger avec les collectivités locales seine-et-marnaises engagées sur la voie du développement durable 16

RELEVER LE DEFI DE LA NATURE 18

Engagement 8 : Gérer durablement les ressources et le patrimoine naturel du département...	19
Action 24 : Vers la constitution d'un réseau « Nature » pour préserver la biodiversité	19
Action 25 : Susciter et soutenir la création d'un réseau départemental de ressourceries - recycleries	19
Action 26 : Compléter le Plan départemental de l'eau dans ses volets communication / sensibilisation des acteurs et des citoyens	19
Engagement 9 : Mobiliser la Seine-et-Marne sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique	20
Action 27 : Créer et soutenir la mise en place de Points Info Énergie ou d'Agences locales de l'énergie.....	20
Action 28 : Vers un Plan Climat® départemental	20
RENFORCER L'ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL SUR LA VOIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	21
Engagement 10 : Généraliser les comportements citoyens et les éco-gestes des agents du Conseil général.....	23
Action 29 : Inciter à l'engagement citoyen des agents	23
Action 30 : Réaliser un guide sur Intranet et des affiches pour développer les éco-gestes des agents.....	23
Engagement 11 : Développer durablement les ressources humaines	23
Action 31 : Lutter contre toutes les discriminations à l'embauche	23
Action 32 : Mettre en œuvre un plan de formation au développement durable pour les élus et les services	24
Action 33 : Améliorer la politique d'accueil du personnel	24
Engagement 12 : Agir durablement sur les bâtiments départementaux	24
Action 34 : Faire réaliser par les agents des auto-diagnostics développement durable simplifiés ..	24
Action 35 : Engager le diagnostic « énergie » des bâtiments du Département.....	25
Action 36 : Appliquer la démarche HQE à la construction de tous les nouveaux bâtiments du Département.....	25
Engagement 13 : Se déplacer autrement	25
Action 37 : Limiter les déplacements et mettre en place un Plan de Déplacements d'Administration	25
Action 38 : Gérer durablement le parc de véhicules	26
Engagement 14 : S'organiser pour des procédures plus durables	26
Action 39 : Généraliser les clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés et achats publics.....	26
Action 40 : Mettre en place une dématérialisation progressive des procédures	27
Action 41 : Avec l'A.D.F., intégrer dans la conduite de l'action départementale des outils d'évaluation, de contrôle de gestion et le management participatif par objectif	27
Engagement 15 : Diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble des politiques du Conseil général	27
Action 42 : Mettre en place progressivement une éco-conditionnalité des aides du Conseil général	27
Action 43 : Utiliser la grille de développement durable pour construire toutes les politiques, schémas et projets du Conseil général.....	28
Engagement 16 : Renforcer la démocratie participative	28
Action 44 : Organiser un suivi participatif de l'Agenda 21	28
Action 45 : Lancer la démarche de « collègue du XXI ^{ème} siècle »	29
Action 46 : Pérenniser la consultation avec les jeunes seine-et-marnais.....	29

Chaque action sera déclinée en fiches actions opérationnelles qui comprendront les informations suivantes :

- objectifs et descriptif de l'action,
- acteurs concernés par la mise en œuvre de l'action (pilotage, partenariats),
- étapes de réalisation et calendrier,
- budget,
- démarches de concertation envisagées,
- suivi et évaluation.

REPONDRE AU DEFI DE LA CROISSANCE

Engagement 1 : Encourager les acteurs économiques à saisir les opportunités du développement durable

- Action 1 : Favoriser une Agriculture durable créatrice de lien social
- Action 2 : Favoriser l'intégration du développement durable dans les grandes filières économiques du département en mobilisant les PME-PMI
- Action 3 : Elaborer des chartes de durabilité pour les zones d'activités du département

Engagement 2 : Soutenir un développement urbain durable

- Action 4 : Diffuser les méthodes de constructions durables et les expérimentations d'éco-quartiers.
- Action 5 : Soutenir et accompagner les bailleurs sociaux engagés dans des projets de construction ou de rénovation visant à l'efficacité énergétique.

Engagement 3 : Aider les Seine-et-Marnais à mieux répondre à leurs besoins de déplacement

- Action 6 : Elaborer un diagnostic partenarial confrontant offres et besoins de déplacement en transport public en Seine-et-Marne
- Action 7 : Accompagner l'expérimentation d'un dispositif de co-voiturage départemental
- Action 8 : Mettre en place une politique départementale vélo

Engagement 1 : Encourager les acteurs économiques à saisir les opportunités du développement durable

Action 1 : Favoriser une agriculture durable, créatrice de lien social

Pour encourager les agriculteurs à saisir les opportunités du développement durable c'est-à-dire à favoriser l'émergence de pratiques, de productions et d'échanges locaux plus responsables, notamment dans cette filière majeure de la Seine-et-Marne, le conseil général s'engage à :

- soutenir les nouvelles filières et les circuits courts de distribution en complément des actions déjà engagées avec la Chambre d'Agriculture,
- inciter à l'installation d'agriculteurs bio sur les terres agricoles des Espaces Naturels Sensibles,
- créer un label Développement Durable Seine-et-Marne pour les agriculteurs en plus du label « produits du terroir »,
- aider à la formation des agriculteurs aux qualités et possibilités / intérêt de cultiver des végétaux ordinaires,
- soutenir la mise en place de jachères fleuries conciliant intérêt écologique, lien social et exigences économiques.

Pilote : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : AQUIBrie, Chambre d'Agriculture.

Action 2 : Favoriser l'intégration du Développement Durable dans les grandes filières économiques en mobilisant les PME-PMI

Filière tourisme

Pour encourager les acteurs du tourisme à saisir les opportunités du développement durable et à développer un tourisme vert et des projets en lien avec la nature, pour respecter un juste équilibre entre objectifs économiques et sociaux et pour une utilisation raisonnée des ressources et des milieux naturels, le Conseil Général s'engage à :

- promouvoir des destinations vertes,
- développer la vente en ligne des séjours,
- développer des itinéraires de randonnée inter-ENS,
- soutenir le tourisme social dans le département (carte balad'pass),
- promouvoir la création de Clubs d'entreprises durables pour la filière touristique.

Pilote : DGAE

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs : Comité Départemental du Tourisme, Maison de l'Environnement, Seine-et-Marne Développement

Filière Travaux publics

Après une expérimentation dans le domaine du tourisme, cette démarche pourrait être élargie aux travaux publics. Cette prise en compte du développement durable dans les métiers des travaux publics devra être renforcée dans le cadre du regroupement partenarial existant : Ensemble 77.

Pilote : DGAA / Direction Principale des Routes

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs : C.A.U.E., Maison de l'Environnement, Seine-et-Marne Développement, Ensemble 77

Action 3 : Elaborer des chartes de durabilité pour les zones d'activités du département

Pour créer les conditions favorables à un développement économique durable et pour encourager les acteurs économiques à s'impliquer dans la vie du territoire, le Conseil général souhaite, aux côtés des entreprises, dans les zones d'activités, améliorer la qualité du cadre de vie et leur insertion dans leur environnement, et développer l'offre de services auprès des salariés.

Concrètement, il s'agit de :

- Maîtriser l'extension et la création des grands pôles d'activité du département. C'est le cas, par exemple, du Pôle de Roissy qui connaîtra, dans l'avenir, une croissance importante.
- Intégrer des critères environnementaux, paysagers et sociaux dans la conception, la requalification et la gestion des Zones d'Activités.
- Renforcer l'implication des entreprises de ces zones dans des démarches de développement durable, en s'appuyant sur les réussites seine-et-marnaises (ex : Sénart ...).

A travers ces chartes de durabilité, le Conseil général cherchera aussi à soutenir le développement d'éco-activités sur certains sites.

Pilote : DGAA / Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : Seine-et-Marne Développement, Associations d'entreprises existantes

Engagement 2 : Soutenir un développement urbain durable

Action 4 : Diffuser les méthodes de constructions durables et les expérimentations d'éco-quartiers

Pour participer au dessin du cadre de vie de demain et encourager les différents acteurs du territoire (habitants, constructeurs...) dans leurs projets, le Conseil général s'engage à :

- Diffuser les méthodes existantes de construction de bâtiments durables et de conception de quartiers « durables » auprès de l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et de la construction. Il s'agit, par exemple, de promouvoir les démarches type Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU) de l'ADEME, ainsi que la HQE à efficacité énergétique maximum. Cette action sera menée avec le C.A.U.E.
En effet, la qualité des constructions est à l'évidence un facteur de la durabilité des villes. Tous types d'interventions améliorant l'environnement, liées ou non à des labels environnementaux, sont à rechercher et à généraliser dans les projets de construction (neuf ou rénovation, logement, équipements ou bâtiments d'activité).
- Faire connaître et valoriser les expérimentations de quartiers durables emblématiques et exemplaires en Seine-et-Marne (les éco-quartiers).
- Expérimenter sur des bâtiments départementaux (collèges) les méthodes visant à l'efficacité énergétique dans la rénovation scolaire issues des travaux du pôle de compétitivité « Ville et Mobilité Durable ».

Pilote : DGAA / Direction du Développement des Territoires

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement et Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges

Partenaires extérieurs : C.A.U.E., Maison de l'Environnement

Action 5 : Soutenir et accompagner les bailleurs sociaux engagés dans des projets de construction ou de rénovation visant à l'efficacité énergétique

En Seine-et-Marne, la construction de logements restera particulièrement soutenue dans les années qui viennent. Face aux 20 000 demandeurs de logement, l'édification de logements sociaux et de logements intermédiaires constitue une réponse adaptée. Le bâtiment est, en revanche, un des domaines les plus générateurs de gaz à effet de serre. Par une qualité adaptée des constructions

neuves (HQE), le Conseil général souhaite faire de ce domaine un exemple concret de découplage entre croissance et émissions de gaz à effet de serre, et traduire ainsi l'engagement national de réduction de ces émissions d'un « Facteur 4 » d'ici 2050. Pour les ménages, notamment les plus démunis, les charges représentent souvent un poste de dépenses important et difficile à maîtriser. L'effort de qualité de construction vise également à les réduire au maximum.

Compte tenu du rôle important que joue le logement dans le développement durable, le Conseil général souhaite orienter son action sur les projets de construction ou de rénovation, en adéquation avec les objectifs du développement durable.

Pour encourager les acteurs du logement social à s'engager dans cette voie, le Conseil général souhaite, avec les bailleurs sociaux :

- Participer à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'habitat existant.
- Réaliser des diagnostics énergétiques par la thermographie infra-rouge sur quelques bâtiments ou quartiers représentatifs du parc social du département pour disposer d'une image représentative de son niveau de performance (action prototype en projet à Chelles). Ce type d'image facilite la prise de conscience des acteurs.
- Participer à la réalisation de l'isolation d'immeubles sociaux dans le cadre de conventions avec l'OPDHLM ou d'autres bailleurs et en suivre la réalisation et la performance.
- Mettre en place un groupe de réflexion avec les amicales de locataires, les associations de consommateurs et les établissements financiers sur les cibles de la HQE à privilégier dans le logement social ou intermédiaire. Le groupe de travail pourra ouvrir ses travaux aux conditions de financement particulières à mettre en place pour faire face à des surcoûts d'investissement à court terme, et aux mesures de sensibilisation à conduire auprès des ménages utilisateurs pour optimiser l'efficacité et la pérennité des dispositifs.

Voir également : Action 19 pour le parc privé

Pilote : DGAS / Direction de l'Insertion et de l'Habitat

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges, et Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : C.A.U.E., Maison de l'Environnement, O.P.D.H.L.M., bailleurs sociaux, Pôle VMD

Engagement 3 : Aider les Seine-et-Marnais à mieux répondre à leurs besoins de déplacement

Action 6 : Elaborer un diagnostic partenarial confrontant offres et besoins de déplacement en transport public en Seine-et-Marne

Dans un département qui a appuyé sa croissance des 30 dernières années sur le développement de la mobilité individuelle par l'automobile et le fret par camions, l'enjeu pour demain est de développer des offres alternatives correspondant aux besoins de déplacement des Seine-et-Marnais.

En effet, les transports participent pour une large part au réchauffement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles, ce qui a des conséquences sur notre environnement.

Par ailleurs, l'augmentation du coût du pétrole et l'engorgement du réseau routier fragilisent socialement et économiquement le territoire. Avec l'augmentation constante des déplacements à l'intérieur du département pour le travail et les loisirs, la question des transports alternatifs à la route se pose.

Pour agir concrètement, le Conseil général a engagé un diagnostic partenarial de l'offre et des besoins de déplacements dans le département.

A partir de ce diagnostic, il élaborera les actions nécessaires.

Pilote : DGAA / Direction des Transports

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction Principale des Routes
Partenaires extérieurs : STIF, Région, transporteurs, associations, collectivités locales...

Action 7 : Accompagner l'expérimentation d'un dispositif de co-voiturage départemental

Face aux impacts environnementaux et sociaux de la voiture, qui reste un mode de déplacement en Seine-et-Marne très commode, il s'agit de développer de nouvelles pratiques qui permettent de diminuer ses nuisances et ses coûts.

Pour faciliter l'accessibilité de tous, en particulier les jeunes, aux lieux de formation, de travail, de consommation et de loisirs, le Conseil général souhaite :

- soutenir une expérimentation de co-voiturage sur le territoire en accompagnant un porteur de projet,
- mener une étude – évaluation de l'intérêt d'un tel dispositif et de son éventuelle extension et/ou duplication à d'autres sites.

Cette action débutera par un recensement des initiatives régionales ou locales afin d'identifier les initiatives et les porteurs pouvant être accompagnés et suivis.

Pilote : DGAA / Direction des Transports

Autres services du CG associés à l'action : DGAE / Direction des Sports et de la Jeunesse, Direction de la Communication

Action 8 : Mettre en place une politique départementale vélo

Le département est parcouru par un réseau cyclable mais encore largement discontinu et peu urbain.

Le Conseil général souhaite développer ce mode de transport quotidien, alternatif à la voiture, par la mise en place d'une véritable politique départementale « vélo ». Pour soutenir l'utilisation du vélo dans les trajets quotidiens, au-delà des loisirs, il s'agit de :

- faire connaître le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables auprès de tous les acteurs,
- orienter la politique des routes en posant systématiquement la question de la création de pistes cyclables lors des constructions et rénovations de routes, et améliorer l'entretien et la sécurisation des pistes départementales existantes,...
- Inciter les collectivités locales à la mise en place, l'entretien et la sécurisation de pistes cyclables et d'actions de soutien au « vélo » (abris, stations relais, mobilier) : un critère d'éco-conditionnalité des aides pourrait être lié à la participation des collectivités au maillage des itinéraires doux,
- soutenir les initiatives locales comme les CYCLOBUS avec les enfants,
- incarner cette action par la désignation d'un agent en charge de la mise en œuvre de la politique vélo au sein du Conseil Général.

Pilote : DGAA / Direction Principale des Routes

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction des Transports et Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : Comité Départemental du Tourisme, Collectivités locales

REPONDRE AU DEFI DE LA JEUNESSE ET DES SOLIDARITÉS

Engagement 4 : Investir dans la formation, la recherche et l'innovation

- Action 9 : Favoriser le partage de connaissances et développer la formation sur les nouvelles filières et nouveaux métiers du développement durable
- Action 10 : Lancer une rencontre internationale du développement durable en Seine-et-Marne
- Action 11 : Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire

Engagement 5 : Renforcer les solidarités pour tous les âges

- Action 12 : Mettre en réseau les collectivités et les associations en charge des modes d'accueil de la petite enfance et soutenir les initiatives innovantes en la matière.
- Action 13 : Développer l'information des jeunes Seine-et-Marnais afin de faciliter leurs recherches de formation, d'emploi ou de logement
- Action 14 : Participer à renouer le lien intergénérationnel en favorisant l'émergence de projets qui visent cet objectif
- Action 15 : Développer l'accessibilité pour tous les publics à la culture

Engagement 6 : Renforcer les solidarités locales et internationales avec les plus fragiles

- Action 16 : Renforcer l'accès aux soins
- Action 17 : Faire évoluer le service aux plus fragiles
- Action 18 : Etendre la démarche « Handicap »
- Action 19 : Développer la Haute Qualité Environnementale dans le logement des particuliers à faibles revenus
- Action 20 : Soutenir les démarches de coopération Nord/Sud

Engagement 7 : Développer une nouvelle culture du développement durable

- Action 21 : Mobiliser les Seine-et-Marnais sur le développement durable
- Action 22 : Impulser l'élaboration d'Agenda 21 de collègues
- Action 23 : Echanger avec les collectivités locales seine-et-marnaises engagées sur la voie du Développement Durable

Engagement 4 : Investir dans la formation, la recherche et l'innovation

Action 9 : Favoriser le partage de connaissances et développer la formation sur les nouvelles filières et nouveaux métiers du développement durable

La jeunesse et l'éducation constituent une priorité politique majeure des élus du Département. Cette action vise à conforter les mesures prises pour le développement de l'enseignement supérieur et de la formation, en mettant à profit la « révolution économique » que représente la réorientation de la croissance vers un développement durable (émergence de nouvelles filières économiques, de nouveaux emplois...).

A partir des travaux et études engagées par les services départementaux et Seine-et-Marne Développement, dans le cadre du schéma régional des formations et en s'appuyant sur les Pôles de compétitivité « Ville et mobilité durables » et « Image, multimédia et vie numérique », le Conseil général souhaite anticiper et accompagner ces évolutions, et plus particulièrement :

- étudier et évaluer les potentialités des ressources locales seine-et-marnaises : biomasse et filière bois, nature, tourisme durable, filière énergies renouvelables, matériaux de construction, BTP, ...,
- inciter au développement d'un plan de formations initiales « développement durable » adaptées,
- inciter à former les ouvriers et artisans du BTP aux spécificités des chantiers HQE,
- solliciter la Région et l'Etat pour le développement de ces filières et l'implantation d'un lycée professionnel sur ce thème.

Pilote : DGAE

Autres services du CG associés à l'action : DGAE / Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation, DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges, Direction du Développement des Territoires.

Partenaires extérieurs : Seine-et-Marne Développement, chambres consulaires, fédérations professionnelles, Région, Ecoles, Universités, Etat

Action 10 : Lancer une rencontre internationale du développement durable en Seine-et-Marne

L'Université et les établissements d'excellence, notamment ceux du pôle de compétitivité « Ville et mobilités durables » rayonnent aux échelles nationale et internationale et vivent et se développent en Seine-et-Marne. Ils constituent, par leur ancrage territorial, un levier puissant de réflexion et d'action pour le développement durable du territoire Seine-et-Marne.

En relation avec la Région et le pôle de compétitivité « Ville et mobilités durables », en s'appuyant sur le CAUE et SMD, le Conseil général souhaite lancer une Rencontre internationale sur la « Ville de demain », afin de valoriser le savoir-faire –notamment auprès de pays comme la Chine – et de réunir des représentants de certains pays plus avancés dans certains aspects de cette problématique.

Pilote : DGAA

Autres services du CG associés à l'action : Direction de la Communication, DGAA / Direction du Développement des Territoires, DGAE

Partenaires extérieurs : Seine-et-Marne Développement, C.A.U.E., Région, réseau de formation / recherche autour du développement durable, organismes et centres de recherche, grandes écoles (Ponts, Mines), Université, grandes entreprises

Action 11 : Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire

Les nouvelles formes d'économie sociale et solidaire sont très peu présentes en Ile-de-France et encore plus faiblement en Seine-et-Marne. Le Conseil général souhaite y apporter une attention

particulière. La mobilisation du secteur associatif, du secteur coopératif et mutualiste, des fondations et comités d'entreprises est un levier complémentaire aux activités du secteur économique traditionnel. Il peut permettre de mobiliser une capacité d'innovation sociale et économique favorable aux actions de solidarité vers les plus démunis et à la solidarité avec les pays en développement. Dans un département où les actions de solidarité intergénérationnelle sont et seront déterminantes pour la cohésion du territoire, ce secteur doit affirmer sa place et jouer pleinement son rôle.

Pour cela, le Conseil général s'engage à :

- élaborer et diffuser un guide sur l'économie sociale et solidaire via S.M.D. et Initiatives 77,
- développer les structures d'insertion par l'activité économique,
- diversifier et amplifier le rôle de l'Agence immobilière à vocation sociale du Département, en mettant, notamment, en rapport offre et demande de location avec des objectifs spécifiquement « citoyens » et « intergénérationnels » (ex : retraités-étudiants),
- avec l'Etat et la Région : orienter les parcours d'insertion par les activités économiques vers les métiers des services à la personne avec une attention particulière à la qualification des personnes occupant ces emplois.

Pilote : DGAS

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : Seine-et-Marne Développement, Initiatives 77, A.I.V.S.

Engagement 5 : Renforcer les solidarités pour tous les âges

Action 12 : Mettre en réseau les collectivités et les associations en charge des modes d'accueil de la petite enfance et soutenir les initiatives innovantes en la matière

La Seine-et-Marne est un département « familial » : 71% de la population vit dans un ménage avec enfants et la moitié des familles seine-et-marnaises est composée de trois personnes ou plus. Pourtant, les petits enfants ne disposent pas des lieux d'accueil qu'exige l'activité professionnelle de leurs parents. Le département ne compte que 6% de l'offre régionale en halte-garderie, jardin d'enfants et crèches.

Dans le cadre de son plan « 1000 places » et des travaux de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants, le Département, chef de file des politiques d'action sociale et de solidarité en lien avec les services de l'Etat et les collectivités, souhaite compléter ses actions concernant la petite enfance. En effet, afin d'augmenter l'offre proposée et d'améliorer l'efficacité du service aux familles, le Conseil général s'engage à :

- mettre en réseau les collectivités et les associations en charge de la garde des jeunes enfants et jouer le rôle de coordinateur / dynamiseur sur ces questions,
- développer des actions d'information à destination des élus locaux en charge de la petite enfance et des Présidents d'intercommunalité, afin d'informer sur les initiatives départementales,
- soutenir les initiatives innovantes.

Pilote : DGAS / Direction de la Santé et de la Petite Enfance

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : C.A.F.

Action 13 : Développer l'information des jeunes Seine-et-Marnais afin de faciliter leur recherche de formation, d'emploi ou de logement

Cette action, à destination des jeunes, est directement issue des demandes des jeunes et des propositions formulées lors des Rencontres de la Jeunesse.

Le Conseil général s'engage à créer, sur son site Internet, un portail spécifique d'information pour les jeunes seine-et-marnais.

Cet outil interactif a pour but de dynamiser les dispositifs d'information actuels sur les domaines transversaux suivants : loisirs, formations, métiers, transports...

Pilote : Direction de la Communication

Autres services du CG associés à l'action : toutes DGA

Partenaires extérieurs : Seine-et-Marne Développement

Action 14 : Participer à renouer le lien intergénérationnel en favorisant l'émergence de projets qui visent cet objectif

Saisir le concept « intergénérationnel », c'est comprendre que toute initiative intergénérationnelle ne peut qu'apporter du bien-être à ceux et celles qui y participent. C'est en même temps se rappeler que les différents groupes d'âges (personnes âgées, adultes, jeunes, enfants) s'apportent mutuellement des valeurs, se transmettent des connaissances...ce qui contribue à leur épanouissement respectif.

Pour participer à la construction des passerelles entre les aînés, les adultes et les jeunes, le Conseil général souhaite favoriser l'émergence de projets qui permettront de renouer le lien intergénérationnel. Concrètement il prévoit :

- de soutenir les projets (tous domaines confondus) qui visent l'objectif de lien intergénérationnel,
- de réaliser une boîte à outils spécifique (banque d'expériences, méthodes, ressources,...), qui sera mise à disposition de tous les Seine-et-Marnais pour les inciter et les aider à développer ce type d'actions.

Pilote : DGAS / Direction des Personnes Agées et des Adultes Handicapés, DGAE, DGAA / Direction du Développement des Territoires

Action 15 : Développer l'accessibilité pour tous les publics à la culture

Au-delà des indispensables actions de cohésion territoriale et sociale conduites dans le cadre de la politique de la ville ou d'aménagement du territoire, la culture constitue un des éléments fondateurs du lien social et de l'émancipation. Son développement est indispensable dans un département comme la Seine-et-Marne, dont la population est particulièrement jeune et dont le territoire connaît une transformation profonde de son identité, de la campagne à la ville, de l'industrie au tertiaire...

L'accès à la culture pour tous, le développement des pratiques et l'aide à la création constituent les principaux leviers de la politique culturelle du Département.

Afin de répondre à ces objectifs, le Conseil général s'engage à :

- créer un festival départemental itinérant permettant, par la création artistique, la découverte des paysages seine-et-marnais dans leur diversité (Dépayz'arts),
- créer une carte Pass en direction des jeunes afin de favoriser leur accès à la culture,
- amplifier le soutien aux associations, équipes artistiques et équipements culturels,
- développer la lecture publique et l'action culturelle autour du livre et de la lecture,
- conduire une politique tarifaire adaptée pour ses musées et équipements culturels et patrimoniaux,
- soutenir les projets culturels et artistiques des collègues.

Pilote : DGAE / Direction des Affaires Culturelles, Médiathèque départementale et Direction des archives, du patrimoine et des musées départementaux

Autres services du CG associés à l'action : DGAE / Direction des Sports et de la Jeunesse

Partenaires extérieurs : Act'Art, associations, théâtres, scènes nationales, communes et EPCI, Région, Etat, Cultures du Cœur

Engagement 6 : Renforcer les solidarités locales et internationales avec les plus fragiles

Action 16 : Renforcer l'accès aux soins

Le Conseil général souhaite contribuer à résoudre la question de l'accessibilité aux soins dans le département et mieux répondre à des besoins spécifiques locaux comme l'augmentation des capacités d'accueil ou la présence durable de certaines spécialités (psychologie, gérontologie).

Cette action devrait permettre également de faire face à la sous-médicalisation du département en proposant des aides à l'implantation de médecins en Seine-et-Marne (bourses, soutien à la création de cabinets de groupe...). Une étude sur ce sujet est en cours.

Pilote : DGAS / Direction de la Santé et de la Petite Enfance

Action 17 : Faire évoluer le service aux plus fragiles

Le département connaît une accélération de la fracture sociale et territoriale dans la population de ses différents cantons. La précarité qui concerne notamment les franges rurales de la Seine-et-Marne exige une mobilisation et une adaptation de l'Institution qui est le chef de file des actions publiques de solidarité. Pour améliorer l'accessibilité géographique mais aussi sociale et culturelle qui est à la base d'un travail efficace avec les plus fragiles, le Conseil général souhaite à travers cette action :

- conduire une étude des besoins et un état des lieux des services actuels en matière d'accès public à Internet et ses perspectives de développement (avec la Caisse des Dépôts) et de développer des cyberpoints dans les UAS et dans d'autres lieux en partenariat (bibliothèques, équipements de quartiers.),
- réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur le rôle et les services proposés par les UAS, en tant que Maisons du Département,
- créer un groupe de travail interne au Conseil général pour développer la participation des usagers (partage d'expériences, formation des personnels, développement d'outils méthodologiques,...) et adapter les services proposés.

Pilote : DGAS

Autres services du CG associés à l'action : Direction de la Communication, DGAA / Direction du Développement des Territoires, DGAE / Médiathèque départementale

Partenaires extérieurs : Caisse des Dépôts et Consignations

Action 18 : Étendre la démarche « Handicap »

- Pour les Seine-et-Marnais, le Conseil général souhaite étendre, avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la démarche initiée dans certains musées et qui concerne non seulement l'accessibilité physique des bâtiments, mais aussi l'adaptation de l'utilisation des lieux aux handicaps sensoriels. Cette action visera d'abord l'ensemble des Musées et certains sites départementaux très visités qu'il faudra identifier.

Pilote : DGAE / Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées Départementaux

Autres services du CG associés à l'action : DGAS

Partenaires extérieurs : Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Les collègues font l'objet d'un travail particulier sur leur accessibilité physique.

Pilote : DGAA / Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges, DGAE / Direction de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Formation

Autres services du CG associés à l'action : DGAS

Partenaires extérieurs : Maison Départementale des Personnes Handicapées

- En matière de mobilité, le Conseil général facilite les déplacements des personnes handicapées par la mise en place d'un dispositif de transport adapté à ce public. Il s'engage à développer ce service. De plus, une réflexion sera menée sur la question de la mise en accessibilité des services de transports en commun sur l'ensemble du département.

Pilote : DGAA / Direction des Transports

Autres services du CG associés à l'action : DGAS

Partenaires extérieurs : Maison Départementale des Personnes Handicapées, Région, STIF

Cette action est complémentaire de celle menée sur l'embauche des personnes handicapées au sein des services départementaux (Voir action 31). Par ailleurs, le Schéma départemental des adultes handicapés sera réactualisé en 2008.

Action 19 : Développer la Haute Qualité Environnementale dans le logement des particuliers à faibles revenus

Pour faire avancer la question de la Haute Qualité Environnementale, le Conseil général a choisi de soutenir les particuliers dont les moyens ne permettent pas a priori d'investir dans des dispositifs visant les économies d'énergie, la récupération d'eau de pluie ou la production d'énergie renouvelable. Il s'engage ainsi à :

- aider les propriétaires bénéficiaires des aides de la Caisse départementale d'aide au logement (C.A.D.A.L.) dans leurs projets de constructions ou de rénovation par la diffusion d'informations et de conseils en matière d'économie d'énergie, d'isolation, d'énergies renouvelables... et par un soutien financier (prêt à taux 0) pour la réalisation de travaux ou l'installation d'équipements directement liés aux problématiques du développement durable,
- aider, avec les partenaires, les particuliers à faire établir leur diagnostic énergétique, obligatoire en cas de vente,
- participer financièrement à des Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB).

Pilote : DGAS / Direction de l'Insertion et de l'Habitat

Partenaires extérieurs : C.A.D.A.L., C.A.U.E, A.I.V.S., Maison de l'Environnement

Action 20 : Soutenir les démarches de coopération Nord/Sud

Pleinement conscient des nouveaux enjeux du monde contemporain, le Conseil général de Seine-et-Marne développe depuis deux ans une nouvelle politique de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

Afin de développer cette politique, le Conseil général s'engage à :

- mettre en œuvre le 1er accord-cadre de coopération décentralisée entre le Conseil général de Seine-et-Marne et le conseil départemental de Téléorman, judet de Roumanie (département) signé début 2007.
- développer le fonds de soutien aux projets d'associations seine-et-marnaises de solidarité internationale. Sont soutenues en priorité les actions concernant directement le développement durable et les projets privilégiant la formation durable des acteurs sur des territoires prioritaires dans le champ de la solidarité internationale.
- favoriser la mise en réseau des acteurs seine-et-marnais de la solidarité internationale, dans une démarche participative, pour permettre d'optimiser les actions engagées.

Pilote : DGAE

Engagement 7 : Développer une nouvelle culture du développement durable

Action 21 : Mobiliser les Seine-et-Marnais sur le Développement durable

En transformant notre rapport à l'autre, aux objets, à la nature, à la consommation, à la matière, à l'environnement, à l'économie... le concept de développement durable nous amène à créer et à agir autrement.

Pour accompagner et faciliter cette transition culturelle, le Conseil général souhaite développer des actions pédagogiques, de sensibilisation, en direction des Seine-et-Marnais pour les associer à la démarche :

- édition du guide des Eco-gestes des Seine-et-Marnais,
- information régulière des Seine-et-Marnais sur l'ensemble des actions de l'Agenda 21, leur déroulement, leur intérêt,
- formalisation et diffusion d'informations concrètes en matière d'habitat durable, d'éco-mobilité... (Où voir des réalisations exemplaires ? Vers qui se tourner pour obtenir des informations ? Comment faire soi-même ? Combien ça rapporte et dans quels délais ? Qui peut m'aider pour agir ?...),
- développement d'initiatives pédagogiques et ludiques pour donner de la lisibilité au développement durable (Prix du Développement durable, publication d'indicateurs...).

Pilote : Direction de la communication

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement, Direction du Développement des Territoires

Action 22 : Impulser l'élaboration d'Agendas 21 de collègues

Au travers de sa démarche d'Agenda 21, le Conseil général de Seine-et-Marne marque sa volonté de travailler pour les générations futures. L'éducation des jeunes - et en particulier des collégiens - au développement durable est donc tout naturellement une thématique primordiale pour le plan d'action seine-et-marnais.

Pour soutenir des actions concrètes pour l'éducation des jeunes générations au développement durable et pour associer les jeunes à une gestion durable de leur établissement scolaire, le Conseil général souhaite soutenir les démarches d'Agendas 21 d'établissements scolaires. Les Agendas 21 d'établissements, inspirés de l'Agenda 21 adopté par le Sommet de la Terre de Rio en 1992, permettent aux enfants d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'action concret autour du développement durable. Protection de la nature et de la biodiversité, lutte contre les changements climatiques, préservation de la santé, lutte contre les exclusions et contre la pauvreté, ici et dans le monde, les jeunes prennent la parole et agissent dans leur établissement. Sous l'impulsion de la communauté éducative et en partenariat avec les collectivités, les associations, les établissements publics, les entreprises, le personnel et les parents, les jeunes font l'apprentissage d'un monde en construction, plus responsable, plus équitable, plus humain... Le Conseil général soutiendra en priorité les collègues.

Pilote : DGAE / Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation

Autres services associés : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement et Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges

Partenaires extérieurs : Maison de l'Environnement, Comité 21, collègues, Inspection Académique, rectorat

Action 23 : Echanger avec les collectivités locales seine-et-marnaises engagées sur la voie du développement durable

- Mettre en réseau les collectivités locales qui sont engagées dans des démarches d'Agenda 21 local.

- Engager des actions d'information et de sensibilisation des élus au Développement durable.

Pilote : DGS

Autres services du CG associés à l'action : Direction de la Communication

Partenaires extérieurs : C.A.U.E.

RELEVER LE DEFI DE LA NATURE

Engagement 8 : Gérer durablement les ressources et le patrimoine naturel du département

- Action 24 : Vers la constitution d'un réseau « Nature » pour préserver la biodiversité
- Action 25 : Susciter et soutenir la création d'un réseau départemental de ressourceries - recycleries
- Action 26 : Compléter le Plan départemental de l'eau dans ses volets communication / sensibilisation des acteurs et des citoyens

Engagement 9 : Mobiliser la Seine-et-Marne sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique

- Action 27 : Créer et soutenir la mise en place de Points Info Énergie ou d'Agences locales de l'énergie
- Action 28 : Vers un Plan Climat® départemental

Engagement 8 : Gérer durablement les ressources et le patrimoine naturel du département

Action 24 : Vers la constitution d'un réseau « Nature » pour préserver la biodiversité

Pour gérer durablement les ressources naturelles et la biodiversité dans une vision de long terme et renforcer la protection et la gestion des espaces de nature ordinaire comme des espaces les plus écologiquement intéressants, le Conseil général souhaite s'appuyer sur les travaux de l'Atlas de la Biodiversité pour amorcer la constitution d'un réseau "nature". Ce réseau sera composé des grands espaces de nature exceptionnelle du département et des liaisons écologiques qu'établissent entre ces derniers les différentes formes de nature ordinaire. La constitution de ce réseau passe par des actions de protection d'espaces recensés comme offrant une réelle qualité écologique mais qui ne sont pas protégés actuellement (ex : ZNIEFF), mais aussi des actions de protection, de restauration, de réhabilitation voire de développement d'espaces et d'éléments de nature plus ordinaire (haies, bandes enherbées, petites zones humides...).

Pilote : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction Principale des Routes

Partenaires extérieurs : Maison de l'Environnement

Action 25 : Susciter et soutenir la création d'un réseau départemental de ressourceries - recycleries

Pour gérer durablement les ressources et le patrimoine naturel et rationaliser l'utilisation des matériaux dans une vision de long terme et ainsi contribuer à la réduction de la production de déchets, le Conseil général souhaite encourager le recyclage et la ré-utilisation de certains types de produits en fin de vie afin de limiter l'achat neuf, d'éviter la dégradation des sites ou des paysages, la pollution des milieux... Il soutient dans ce cadre les collectivités locales et les acteurs du territoire s'engageant dans la création de ressourceries-recycleries, avec l'idée à terme que l'ensemble du territoire soit couvert par un véritable réseau d'équipements de ce type. Le recyclage et la ré-utilisation permettent la mobilisation et la participation des citoyens à la gestion locale de leurs objets et équipements usagés. Ils permettent également la création d'emplois et de nouveaux métiers facteurs d'insertion professionnelle : le Conseil général souhaite que ces ressourceries constituent des supports pour des démarches d'insertion par l'activité économique, favorisant ainsi le lien social.

Pilote : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Autres services du CG associés à l'action : DGAS

Action 26 : Compléter le Plan départemental de l'eau dans ses volets communication / sensibilisation des acteurs et des citoyens

Pour gérer durablement, économiser, rationaliser l'utilisation de la ressource départementale en eau et protéger la qualité de l'eau distribuée dans une vision de long terme, le Conseil général souhaite, à travers son Agenda 21, aller plus loin et compléter le Plan départemental de l'eau dans ses volets communication et sensibilisation des acteurs et des citoyens :

- en renforçant ou initiant des actions de sensibilisation aux économies d'eau et à la limitation des pollutions diffuses des acteurs économiques, des collectivités locales et des consommateurs (en lien avec Aquibrie),
- en revisitant le concours « villes et villages fleuris ».

Pilote : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Autres services du CG associés à l'action : Direction de la Communication

Partenaires extérieurs : Aquibrie, Maison de l'Environnement, Comité Départemental du Tourisme

Engagement 9 : Mobiliser la Seine-et-Marne sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique

Action 27 : Créer et soutenir la mise en place de Points Info Énergie ou d'Agences locales de l'énergie

Pour mobiliser les Seine-et-Marnais, les acteurs économiques et les aménageurs du territoire sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique, c'est-à-dire favoriser et soutenir les changements de comportements pour une gestion plus économe et responsable de l'énergie, le Conseil général s'engage à :

- faciliter la construction de messages grand public sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables, le changement climatique,
- accroître la diffusion /relais de ces messages, mais aussi d'informations pratiques permettant à chacun de s'engager concrètement dans sa vie quotidienne,
- renforcer la sensibilisation des Seine-et-Marnais et des acteurs du département autour du double enjeu « énergie et climat » dans le cadre d'événements spécifiques,
- densifier le réseau des Points Info Energie à l'échelle départementale, en profitant de l'implantation territoriale des UAS et en soutenant les initiatives des partenaires locaux et notamment des collectivités locales.

Voir engagement 2

Pilote : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

Partenaires extérieurs : Maison de l'Environnement

Action 28 : Vers un Plan Climat® départemental

Pour mobiliser la Seine-et-Marne sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique, diminuer la contribution seine-et-marnaise à l'effet de serre et préparer l'adaptation des populations, des acteurs et du territoire à l'inévitable changement climatique, le Conseil général souhaite lancer une réflexion participative pour l'élaboration d'un « plan climat® » départemental. Le premier volet serait le calcul d'un premier « Bilan Carbone® » du département. Le second volet conduirait à la formalisation d'un « Plan Energies Renouvelables ».

- Le calcul d'un premier bilan Carbone du Département vise à consolider les actions de « diagnostic énergie » de l'Agenda 21 (sur le logement social, les bâtiments départementaux, les transports...). Cette action poserait un jalon très concret et lisible pour sensibiliser les habitants et les acteurs du département mais aussi identifier les actions que le Conseil général pourra mettre en œuvre.
- Un « Plan Energies Renouvelables » sera formalisé à partir des ressources locales et des études existantes (solaire, éolien, biomasse...). Il s'agit ici de déterminer les gisements mobilisables, d'apprécier et diffuser largement les coûts et les avantages de leur utilisation, les conditions techniques et financières d'accès, les domaines d'application possibles...

Voir engagement 2

Pilote : DGAA / Direction de l'Eau et de l'Environnement

RENFORCER L'ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL SUR LA VOIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Engagement 10 : Généraliser les comportements citoyens et les éco-gestes des agents du Conseil général

Action 29 : Inciter à l'engagement citoyen des agents

Action 30 : Réalisation d'un guide sur Intranet et d'affiches pour développer les éco-gestes des agents du Conseil général

Engagement 11 : Développer durablement les ressources humaines

Action 31 : Lutter contre toutes les discriminations à l'embauche

Action 32 : Mettre en œuvre un plan de formation au développement durable pour les élus et les services

Action 33 : Améliorer la politique d'accueil du personnel

Engagement 12 : Agir durablement sur les bâtiments départementaux

Action 34 : Faire réaliser par les agents des auto-diagnostics développement durable simplifiés

Action 35 : Engager le diagnostic énergie des bâtiments du Département

Action 36 : Appliquer la démarche HQE à la construction de tous les nouveaux bâtiments du Département

Engagement 13 : Se déplacer autrement

Action 37 : Limiter les déplacements et mettre en place un Plan de Déplacements d'Administration

Action 38 : Gérer durablement le parc de véhicules

Engagement 14 : S'organiser pour des procédures plus durables

Action 39 : Généraliser les clauses environnementales, sociales, éthiques dans les marchés et achats publics

Action 40 : Mettre en place une dématérialisation progressive des procédures

Action 41 : Avec l'ADF, intégrer dans la conduite de l'action départementale des outils d'évaluation, de contrôle de gestion et le management participatif par objectif

Engagement 15 : Diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble des politiques du Conseil général

Action 42 : Mettre en place progressivement une éco-conditionnalité des aides du Conseil général

Action 43 : Utiliser la grille de développement durable pour construire toutes les politiques, schémas et projets du Conseil général

Engagement 16 : Renforcer la démocratie participative

Action 44 : Organiser un suivi participatif de l'Agenda 21

Action 45 : Lancer la démarche de « collègue du XXI^{ème} siècle »

Action 46 : Pérenniser la consultation avec les jeunes seine-et-marnais

Engagement 10 : Généraliser les comportements citoyens et les éco-gestes des agents du Conseil général

Action 29 : Inciter à l'engagement citoyen des agents

Pour généraliser les comportements citoyens et les éco-gestes des agents et ainsi contribuer à l'effort général pour le développement durable du département et de la Planète, le Conseil général souhaite diffuser de l'information au sein des services et sensibiliser l'ensemble de ses élus et agents à l'intérêt d'adopter des réflexes et des comportements responsables et citoyens dans leur vie professionnelle, comme personnelle, particulièrement dans leur investissement associatif et solidaire. Concrètement, il s'agit de :

- diffuser et valoriser les initiatives citoyennes des agents via la communication interne,
- inciter les agents à l'engagement citoyen en diffusant les besoins et demandes des associations et organismes via la communication interne.

Pilote : Direction de la Communication

Autres services du Cg associés à l'action : DGAR / Direction des Ressources Humaines

Action 30 : Réaliser un guide sur Intranet et des affiches pour développer les éco-gestes des agents

Pour généraliser les comportements citoyens et les « bons » réflexes des agents et ainsi contribuer à l'effort général pour le développement durable du département et de la Planète, le Conseil général souhaite en complément des actions d'auto-diagnostic des bâtiments (voir action34) réaliser en interne un guide et des fiches spécifiques illustrant les éco-gestes et les éco-comportements à adopter par les élus et les agents au sein de l'Institution.

Cette action pourrait être menée de façon participative autour d'un comité de rédaction composé de correspondants et d'agents volontaires qui travailleront sur l'identification des messages à faire passer, des outils de communication à utiliser. Les résultats effectivement atteints par ces actions feront l'objet d'une large diffusion. Les agents participeront ainsi à la promotion de leurs « bonnes » pratiques personnelles.

Cette action doit accompagner la généralisation dans tous les sites du Département du tri du papier et favoriser le recyclage des déchets (action prévue pour 2007/2008).

Voir action 34

Pilote : Direction de la Communication

Autres services du Cg associés à l'action : DGAR / Direction des Ressources Humaines

Engagement 11 : Développer durablement les ressources humaines

Action 31 : Lutter contre toutes les discriminations à l'embauche

Pour développer durablement les ressources humaines au sein d'une administration responsable et devenir exemplaire dans son rôle d'employeur public, le Conseil général souhaite renforcer son attitude contre la discrimination à l'embauche en organisant des contacts, des ateliers de recrutement de proximité dans les territoires et les quartiers pour permettre des recrutements à l'image de la population seine-et-marnaise.

Il s'agit d'utiliser plus et mieux les dispositifs existants, de coordonner l'action de la DGAR et la DGAS et de s'appuyer sur un diagnostic objectif pour évaluer la situation actuelle en termes de recrutement et plus largement la politique d'embauche. Le Conseil général souhaite également dans ce cadre

atteindre le pourcentage légal d'embauche de personnes handicapées (6%).

Voir action 18

Pilote : DGAR / Direction des Ressources Humaines
Autres services du Cg associés à l'action : DGAS

Action 32 : Mettre en œuvre un plan de formation au développement durable pour les élus et les services

Pour développer durablement les ressources humaines au sein d'une administration responsable et devenir exemplaire dans son rôle d'employeur public, le Conseil général souhaite mettre en œuvre un plan de formation au développement durable en prise directe et opérationnelle avec les différents métiers, pour les élus et les agents des services. Il s'agit concrètement de donner les bases et les repères aux membres de l'Institution pour qu'ils acquièrent une vision opérationnelle de la notion de développement durable, de ses principes de ses enjeux dans leurs services et environnements professionnels. Les premiers programmes de formation porteront sur :

- la promotion des concepts de développement durable auprès de tous les élus et agents,
- la formation à la conduite douce pour les chauffeurs et les utilisateurs de voitures de service,
- la formation des professionnels du secteur social et familiale (travailleurs sociaux des UAS) sur les questions d'économie de charges (eau, énergie) pour informer et accompagner les familles en difficulté.

Pilote : DGAR / Direction des Ressources Humaines

Action 33 : Améliorer la politique d'accueil du personnel

Pour développer durablement les ressources humaines au sein d'une administration responsable et devenir exemplaire dans son rôle d'employeur public, le Conseil général souhaite développer une politique d'accueil de son personnel solidaire et favorisant le lien social.

Concrètement, il s'agit, à destination des agents, de développer un système de tutorat c'est-à-dire de transmission de la culture et des connaissances professionnelles entre les personnes en poste et les agents nouvellement embauchés. Le Conseil général souhaite également faciliter les choix d'orientation professionnelle des jeunes et des étudiants en développant la politique d'accueil de stagiaires (découverte du monde de l'entreprise et stage de 3^{ème} cycle), et de jeunes en alternance et en apprentissage.

Pilote : DGAR / Direction des Ressources Humaines

Engagement 12 : Agir durablement sur les bâtiments départementaux

Action 34 : Faire réaliser par les agents des auto-diagnostics développement durable simplifiés

Pour agir durablement sur les bâtiments départementaux, contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et devenir exemplaire dans son rôle de gestionnaire de bâtiments publics, le Conseil général souhaite accompagner l'engagement de ses agents en leur proposant concrètement, au sein de chaque site départemental, de réaliser un auto-diagnostic développement durable simplifié.

Les résultats de ces diagnostics simplifiés seront diffusés et cette action devra être suivie par une série de mesures simples et concrètes permettant de réaliser des économies de consommation et de diminuer significativement les dépenses de fonctionnement.

Pilote : DGAA / Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges
Autres services du CG associés à l'action : DGAR / Direction de l'Administration Générale et Direction des Affaires Juridiques et Patrimoniales

Action 35 : Engager le diagnostic « énergie » des bâtiments du Département

Pour agir durablement sur les bâtiments départementaux, contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et devenir exemplaire dans son rôle de gestionnaire de bâtiments publics, le Conseil général souhaite aller plus loin dans la recherche de l'efficacité énergétique de son patrimoine bâti. En complément du pré-diagnostic énergie en cours sur 20 de ses bâtiments, le Conseil général engage dans le cadre de son Agenda 21 la réalisation d'un diagnostic « énergie » sur l'ensemble de son patrimoine. Dans le cadre d'un plan pluriannuel tous les bâtiments du Département y compris les collèges seront soumis à ce diagnostic « énergie ». Ce dernier déterminera le profil énergétique de chacun de ces bâtiments en caractérisant notamment les consommations énergétiques, les gisements d'économies d'énergie et le potentiel de développement des énergies renouvelables. Le diagnostic à visée très opérationnelle permettra d'élaborer un programme d'actions sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs déterminés. Cette action vise à moyen terme la réalisation d'économies financières en terme de fonctionnement.

Les conclusions et préconisations du diagnostic « énergie » définiront les investissements et travaux prioritaires à engager. Une réflexion menée avec le CAUE 77 permettra, en fonction des économies potentielles et des moyens mobilisables, de déterminer les conditions de financement de ces travaux. Le Conseil général pourra alors planifier la nécessaire recherche des partenariats financiers auprès de la Caisse des dépôts et autres établissements bancaires.

Voir Engagement 2

Pilote : DGAA / Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges

Autres services du CG associés à l'action : DGAR / Direction des Affaires Juridiques et Patrimoniales

Partenaires extérieurs : Région, CAUE, ADEME, Caisse des dépôts et autres établissements bancaires

Action 36 : Appliquer la démarche HQE à la construction de tous les nouveaux bâtiments du Département

Pour agir durablement sur les bâtiments départementaux, contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et devenir exemplaire dans son rôle de gestionnaire de bâtiments publics, le Conseil général souhaite appliquer la démarche HQE® (Haute qualité environnementale) à la construction de tous les nouveaux bâtiments, en veillant notamment à un niveau d'exigence fort sur la cible « éco-gestion de l'énergie » qui concerne l'éclairage, le chauffage, la climatisation.

Pour les grosses réhabilitations et les constructions, une étude sera menée pour tendre vers le niveau d'exigence « énergie » de « bâtiments passifs ». Cette démarche sera également étudiée lors du chantier « collège du XXI^{ème} siècle » qui intégrera les problématiques énergétiques et environnementales.

Pilote : DGAA / Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges

Engagement 13 : Se déplacer autrement

Action 37 : Limiter les déplacements et mettre en place un Plan de Déplacements d'Administration

Pour se déplacer autrement au sein d'une administration responsable, contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et devenir exemplaire dans son rôle de générateur de déplacements, le Conseil général souhaite participer au rééquilibrage et à la limitation des déplacements dans le département en incitant ses élus et agents à privilégier des solutions alternatives à la voiture particulière et en améliorant l'accessibilité aux sites départementaux.

Le Conseil général s'engage à :

- mettre en place un Plan de Déplacements d'Administration,
- inciter au co-voiturage pour les réunions. Un espace spécifique sur le site Intranet diffusant la liste des participants aux réunions pourrait être créé, il permettrait de rapprocher facilement l'offre et la demande,
- développer la mise à disposition de vélos de service et des équipements / infrastructures nécessaires à la pratique sécurisée du vélo (garages, abris, pistes cyclables...). Le Conseil général cherchera à inciter et soutenir le développement de pistes cyclables en ville dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les collectivités accueillant un site du Département (voir l'action 8),
- développer l'équipement des différents sites territoriaux en salle et matériel de visioconférence. Dans un premier temps, les sites seront équipés, a minima, de web-cam et de micros.

Pilote : DGAR / Direction des Ressources Humaines

Autres services du CG associés à l'action : DGAA / Direction des Transports, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges, Direction Principale des Routes, Direction du Développement des Territoires

Partenaires extérieurs : ADEME, CERTU

Action 38 : Gérer durablement le parc de véhicules

Pour se déplacer autrement au sein d'une administration responsable, contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et devenir exemplaire dans son rôle de générateur de déplacements, le Conseil général souhaite mettre en place une gestion durable de son parc de véhicules. Concrètement il s'agit de procéder au renouvellement progressif des véhicules actuels en véhicules propres et en parallèle de sensibiliser les usagers de ces véhicules à l'adoption d'une conduite douce. La mise en œuvre de cette action comportera plusieurs volets :

- un diagnostic et une évaluation d'un certain nombre de critères comme la taille du parc, sa composition, les modalités de répartition / utilisation, le gain réel apporté par l'utilisation de véhicules bi-modes... Dans une perspective plus large, ce diagnostic sera l'occasion de ré-interroger le lien entre la mise à disposition des véhicules et le système indemnitare compensatoire ;
- la réalisation d'action de formation des conducteurs et chauffeurs pour optimiser l'utilisation des véhicules bi-modes ou pour adopter une conduite plus douce ;
- l'information sur les consommations des véhicules départementaux.

L'utilisation raisonnée de véhicules plus propres permettra une réduction significative du budget alloué à leur achat, entretien et renouvellement.

Pilote : DGAR / Direction de l'Administration Générale

Engagement 14 : S'organiser pour des procédures plus durables

Action 39 : Généraliser les clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés et achats publics

Pour organiser des procédures et une politique d'achat et de marchés plus durables et devenir exemplaire dans son rôle d'acheteur public, le Conseil général souhaite généraliser les clauses environnementales, sociales et éthiques dans ses achats et ses marchés. Cela se fera de manière progressive mais au maximum des possibilités offertes par le nouveau Code des Marchés (produits éco-labellisés ou équitables et conçus dans le respect de principes éthiques) pour qu'à terme toute la commande publique soit concernée.

La politique d'achat vise les fournitures de bureau (le papier recyclé...), le mobilier (en matériaux locaux, non exotiques...), les produits d'entretien (moins agressifs envers l'environnement...), les équipements électriques et électroniques (plus économes en énergie...), les véhicules (plus propres...). Les marchés publics visent les prestations de services, les travaux sur les bâtiments et

voirie, l'approvisionnement des cantines... En tant qu'acheteur public, le Conseil général souhaite influencer l'évolution des modes de production mis en œuvre et l'offre de services des entreprises sous-traitantes.

Cette action doit nécessairement s'étendre aux moyens d'application des clauses mais aussi aux moyens de contrôle de cette application.

Pilote : DGAR / Direction de l'Administration Générale

Autres services du CG associés à l'action : DGAS / Direction de l'Insertion et de l'Habitat

Action 40 : Mettre en place une dématérialisation progressive des procédures

Pour organiser des procédures plus durables et obtenir des gains visibles et mesurables en termes d'économies de consommables (papier, encre, électricité...) ainsi que pour faire des économies financières et de temps pour les agents, les élus, le Conseil général souhaite développer la dématérialisation progressive des procédures (déjà mise en place pour les marchés formalisés).

Cette réforme vise également à permettre aux citoyens d'être plus et mieux informés sur leurs droits et devoirs (accès 24h/24 avec Internet), d'obtenir plus facilement et rapidement un certain nombre de documents (téléchargeables sur le site Internet) et de limiter ainsi les déplacements subis.

Cette action pourra démarrer rapidement, notamment par les mesures les plus simples à mettre en place, pour être ensuite progressivement généralisée.

Pilote : DGAR

Action 41 : Avec l'A.D.F., intégrer dans la conduite de l'action départementale des outils d'évaluation, de contrôle de gestion et le management participatif par objectif

Pour organiser la mise en place de procédures plus durables et rendre lisible le développement durable dans la totalité de ses interventions, le Conseil général souhaite intégrer dans la conduite de l'action départementale, des outils d'évaluation, des outils de contrôle de gestion et le management participatif par objectif afin de faciliter les conditions du pilotage de l'action publique autour des exigences de développement durable.

Dans le but de donner une ambition interdépartementale à la mise en œuvre de cette action, le Conseil général souhaite collaborer étroitement avec l'Assemblée des Départements de France et lancer très rapidement une réflexion prospective partenariale sur les dispositifs de suivi et d'évaluation adaptés à l'action départementale. Elle permettrait d'aboutir dans un premier temps au choix des indicateurs les plus performants dans ce cadre : indicateurs de gestion et indicateurs de développement durable (du territoire d'une part, et attachés aux différentes politiques, projets et actions d'autre part).

Pilote : DGS

Autres services du CG associés à l'action : DGAR, Direction des Finances

Partenaires extérieurs : Assemblée des Départements de France

Engagement 15 : Diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble des politiques du Conseil général

Action 42 : Mettre en place progressivement une éco-conditionnalité des aides du Conseil général

Pour diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble de ses politiques, le Conseil général souhaite que sa démarche de développement durable soit comprise, partagée et relayée par

le plus grand nombre d'acteurs du territoire. Un levier important pour y parvenir est celui des aides publiques qu'il apporte à ses partenaires (aides aux collectivités locales, subventions aux associations ou aux entreprises...). Pour cela toutes les aides départementales seront soumises progressivement à des règles d'éco-conditionnalité.

La première étape de cette démarche portera sur le choix des critères sur lesquels faire porter l'éco-conditionnalité et celle du niveau des ambitions. Les critères à respecter impérativement seront peu nombreux mais forts et emblématiques.

Au fur et à mesure du suivi et de l'évaluation des aides soumises à ces nouvelles règles la mise en place des critères d'éco-conditionnalité sera progressivement étendue. Elle devra être partagée et négociée avec la Région pour les contrats ruraux.

En lien avec la montée en puissance du dispositif, un renforcement des procédures internes d'instruction des dossiers et de contrôle du respect effectif des conditionnalités a posteriori est à prévoir.

Pilote : DGS

Autres services du CG associés à l'action : Toutes DGA

Action 43 : Utiliser la grille de développement durable pour construire toutes les politiques, schémas et projets du Conseil général

Pour diffuser les exigences du développement durable dans l'ensemble de ses politiques, le Conseil général souhaite rendre le concept de développement durable plus concret et systématiser progressivement la mise en application de ses finalités et principes par l'ensemble des élus et agents du Conseil général qui conçoivent et décident les politiques et projets de l'Institution. Cette grille permet pour toute action de vérifier et d'améliorer le niveau de respect simultané des critères sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance.

Forgée par l'expérience dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, elle comprend aujourd'hui 37 critères. Elle est naturellement destinée à évoluer, à s'affiner, à s'enrichir au fil de son utilisation, comme un « logiciel libre ».

Ses premières utilisations devront être précédées d'une action de prise en main par les équipes (sensibilisation / formation). Un travail préalable de calibrage pourrait être lancé avec les correspondants développement durable sur quelques actions exemplaires puis associer les partenaires et / ou les usagers à la réflexion voire à la redéfinition de l'action ou des politiques.

Pilote : DGS

Autres services du CG associés à l'action : Toutes DGA

Engagement 16 : Renforcer la démocratie participative

Action 44 : Organiser un suivi participatif de l'Agenda 21

Afin d'associer l'ensemble des acteurs, le Conseil général a élaboré son Agenda 21 selon une dynamique participative forte et originale. Il souhaite pérenniser cette participation, l'Agenda 21 est à la fois un document stratégique et un programme d'actions structuré et évolutif. Le Conseil général s'engage donc à associer la population pour le bilan de ce plan d'actions et la définition du prochain, afin de dessiner de manière participative les perspectives départementales.

Pilote : DGS

Action 45 : Lancer la démarche de « collège du XXI^{ème} siècle »

Pour souligner l'attention portée sur l'association des générations futures à l'Agenda 21, le Conseil général souhaite engager une réflexion sur le « Collège du XXI^{ème} siècle ». Cette réflexion se veut participative et associera les chefs d'établissements, les enseignants, les personnels, les parents d'élèves et les élèves afin de dessiner le collège du XXI^{ème} siècle.

Pilote : DGAE / Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation

Autres services du CG associés à l'action : DGAA, DGAS, Chargée de mission démocratie participative, Direction de la Communication

Action 46 : Pérenniser la consultation avec les jeunes seine-et-marnais

A l'issue d'un an de consultation à travers les rencontres de la Jeunesse, le Conseil général a décidé de pérenniser les modalités de consultation des jeunes seine-et-marnais et de créer un Conseil des jeunes pour les 16-25 ans.

Pilote : DGAE / Direction des Sports et de la Jeunesse

Autres services du CG associés à l'action : DGAA, DGAS

Partenaires extérieurs : Inspection Académique, rectorat, chefs d'établissements, fédérations de parents, collégiens, collectivités locales...